



Les métiers du tourisme à l'honneur

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Fraternité
FRANÇAISE

**TRIBUNAL
JUDICIAIRE**

HORAIRES
Du Lundi au Vendredi
07h30 - 12h00
13h30 - 15h30
Samedi et Dimanche
Fermé

Tribunal correctionnel : La procédure de CRPC pour traiter plus rapidement les infractions

LE JOURNAL DE MAYOTTE

JDM N° 2623 - Édition du 4 Avril 2023



Remaniement ambitieux des directions au conseil départemental

COMMANDEZ
EN LIGNE



LIVRAISON
À DOMICILE
OU



RETRAIT EN
MAGASIN

ET PROFITEZ
JUSQU'À

-20%



MAYCENTRALE.COM

Votre nouveau site internet
de pièces détachées

VOITURE / SCOOT / PNEUS / TUNING

POLITIQUE : Au CD, vers un nouvel organigramme pour un changement en profondeur

A chaque président son remaniement. Celui que veut impulser Ben Issa Oussené est ambitieux dans ses objectifs de tourner le dos à des « pratiques professionnelles inadaptées » pour fournir un service de qualité aux usagers, et redonner de la « crédibilité » au conseil départemental.

Qui ne s'est jamais plaint des dysfonctionnements du Conseil départemental ? Gestion des projets, formation professionnelle, entretien des infrastructures... qui s'illustre dans les délais faramineux qu'il a fallu pour rouvrir un simple cinéma. Il suffit d'avoir tenté de changer ses tickets de barge pour une carte plastique, pourtant dans les délais annoncés par les élus, pour se rendre compte du fossé entre l'intention et sa réalisation, les agents aux caisses n'étant pas informés (ou formés) pour se prêter à l'exercice.

La prise de décisions et d'analyse du suivi n'est pas le fort de la maison, et c'est en substance sur ce diagnostic que s'appuie la volonté de faire évoluer l'organisation



La DGS est épurée

des services du conseil départemental.

Après son élection à sa présidence en 2021, Ben Issa Oussené réclamait un audit sur la gouvernance et l'organisation des services de la maison. Après 3 mois et une centaine d'entretiens avec les élus et les cadres supérieurs, un état des lieux a été livré. Il évoque des « dysfonctionnements » résultant très majoritairement « d'une organisation et de comportements parfois très anciens ». Mais pas facile de changer les habitudes. Pourtant, elles impactent beaucoup.

Le coût tout d'abord. La dernière séance plénière évoquait des temps de vaches maigres. Commentant la chute du résultat passant de +51 millions d'euros

à +17 millions pour les raisons déjà évoquées, le président Ben Issa Oussené mettait l'accent sur le poids de la masse salariale, « 15,5 millions d'euros par mois, une proportion inconsiderée du budget général de fonctionnement ! », et avait alerté sur « une situation d'inaptitude du personnel qu'il faut regarder de près ».

La direction générale et ses nombreux satellites

L'ambiance dans les services ensuite, avec plus ou moins de dynamisme chez les agents, un état de fait qui pèse sur ceux qui veulent faire avancer la maison. Des directions sont vacantes, et le STM n'en est pas la seule illustration. Plusieurs cadres A ont quitté le conseil



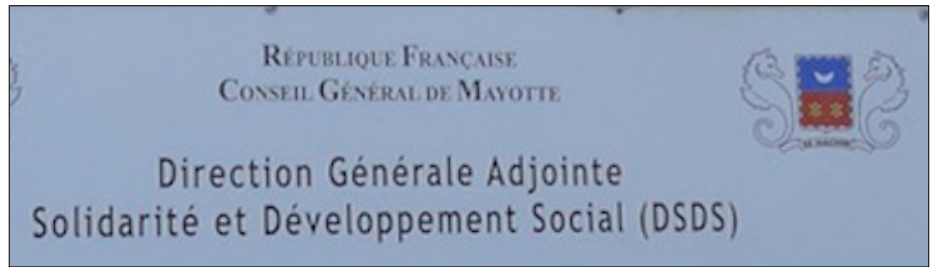
Réaliser le projet de mandature

départemental avions-nous révélé, en raison d'une absence de réajustement de leurs indemnités, une hémorragie qu'il va falloir endiguer tout en contenant les finances. Complexe.

Pour y arriver, l'exécutif propose une évolution de l'organisation et des pratiques professionnelles « permettant à chacun de nos agents, de trouver pleinement sa place et de participer aux changements décidés ».

Un rapport soumis à l'approbation des conseillers départementaux, présente une synthèse de l'audit, en évoquant la direction générale trainant « une hypertrophie » des services rattachés, mais aussi des doublons dans les services, des directions « hétérogènes » dont l'intitulé ne correspondent pas aux services qu'elles gèrent, une absence de coopération entre pôles et direction, qui prive l'usager de service administratif de qualité. Avec comme illustration, l'exemple des prestations familiales.

Un nouvel organigramme est donc proposé, qui ne pourra fonctionner qu'avec « une évolution constante des pratiques professionnelles inadaptées et diagnostiquées précédemment ». Il va rappeler à tous un précédent, l'organigramme rédigé par l'équipe de Soibahadine, qui voulait comme l'actuel « renouer avec les organisations syndicales », un pari diversement abouti en fonction des services. Le profil des recrutements avait en effet entraîné une levée de bouclier, notamment en



La Solidarité et les Familles renouent avec une seule DGA

terme de proximité de certains avec le président.

La crédibilité passe par l'humain

Exigence, professionnalisme et accompagnement sont les trois maîtres mots de ce changement, auquel il faut rajouter « humilité », pour les possibles erreurs qu'il va induire, souligne le rapport qui sera proposé au vote.

Il poursuit 7 objectifs ambitieux, dont on retiendra la nécessité de se donner un cadre pour « réaliser le programme de mandature » actuel, l'amélioration des services aux usagers, l'accompagnement des cadres et agents à être opérationnels, la mise en synergie des personnes y travaillant au sein d'une « intelligence collective », et celui qui en découle, la « crédibilité du conseil départemental, auprès des institutions nationales ou locales ». Ce dernier point est primordial pour mener à bien les projets, et chaque service doit en être convaincu.

Des directions seront éclatées, d'autres fusionnées, etc. Nous évoquons ici quelques changements.

La Direction générale est épurée, plusieurs services partant vers des directions générales adjointes (DGA), comme la Coordination générale, les Routes et transports maritimes, les Affaires européennes et la gestion des fonds européens, la Mission évaluation et contrôle de gestion, etc. Les grands projets seront managés par des chargés de projet, celui des Jeux des îles en est un exemple.

Les deux DGA chargées de l'Aménagement du territoire sont renommées, DGA Développement économique et Innovation (qui récupère le laboratoire départemental d'analyse), et la DGA Aménagement, mobilités et transition écologique (qui récupère la Direction achat et Commande publique).

Il en va ainsi des sept directions générales adjointes qui sont remaniées et/ou réintitulées. Signalons que l'organigramme renoue avec une seule direction « Santé et Solidarités », elle qui avait éclaté lors de la précédente mandature – sur les conseils de l'IGAS – en raison de ce que nous nommerons pudiquement un élément bloquant sur l'Enfance et famille, qui avait été déplacé vers les Solidarités envers les personnes âgées et à mobilité réduite.

A chaque époque sa logique donc, mais une évolution qui n'est jamais facile car des postes, donc des agents, vont être touchés. Dans un tel contexte, c'est sur le poste ressources humaines qu'il va falloir mettre le paquet, pour accompagner ces changements.

Dores et déjà, les postes créés ou transformés font l'objet de déclarations de vacance d'emploi au Centre de Gestion de Mayotte pour permettre aux cadres qui le souhaitent de candidater.



Le Département a souvent été le théâtre de mouvements sociaux

Anne Perzo-Lafond

ÉDUCATION : Les métiers du tourisme à l'honneur

Top départ simultané de cette 1^{er} édition nationale de la semaine des métiers du tourisme ayant pour but de promouvoir et susciter des potentielles vocations à destination des jeunes et moins jeunes du 3 au 9 avril 2023.

En lien direct avec la singularité propre à chaque territoire en terme d'attractivité, le tourisme en France, c'est au bas mot près de 2 millions d'emplois directement liés à ce secteur professionnel générant 8% du produit intérieur brut national. Du côté de Mayotte, bien que les choses tendent à évoluer et se moderniser, les grandes lignes entre 2015 et aujourd'hui restent relativement similaires notamment dans la représentation type du profil touristique. En effet, plutôt locale, affinitaire et d'affaire, cette clientèle incarne entre 2 à 4 % de notre PIB départemental (PIB total de Mayotte en 2020 : 2,7 milliards d'euros selon les derniers chiffres de



Après un riche cursus international lié au Tourisme, Maira Attoumani a souhaité revenir sur son île pour y développer son extraordinaire potentiel touristique

l'Insee). Un tourisme qui a su rebondir et se maintenir malgré la dernière crise sanitaire internationale de 2020/2021, représentant par exemple un récent taux d'occupation hôtelière de 74%. Bien que ces encourageantes données Insee soient aussi relatives au nombre de gendarmes détachés et logés en nos divers hôtels de l'île, il n'en demeure pas moins qu'ils incarnent également ce lucratif tourisme professionnel profitant de découvrir restaurants, magasins, paysages et activités sur leurs jours off... Et pour accueillir et divertir tout ce beau monde, il faut aussi de l'originalité, de la diversité, des structures cadrées et du personnel !

En Petite-Terre, on s'immerge...

Salouvas colorés, sourires communicatifs apparents, la beauté mahoraise incarnée dans toute son élégance pour cette équipe 100% bouénis de l'office de Petite-Terre, fin prête à accueillir les nombreux curieux venus quérir informations en lien avec les métiers du tourisme. Dans le cadre de ces journées portes-ouvertes, chaque acteur de l'écosystème touristique est libre de choisir le nombre de jours et l'organisation qu'il souhaite mettre en place pour ce 1^{er} événement totalement gratuit et ouvert à tous*. Restauration, hôtellerie, artisanat, Terre, Ciel et Mer, tout est représenté.

Pour nos ambassadrices petites-terriennes, il est question d'amorcer ce lundi sur des échanges culturels, informatifs et stimulants par le biais de stands tenus par les acteurs économiques locaux. « Nous prenons régulièrement des stagiaires au sein même de notre office du tourisme. Nous travaillons principalement avec les lycées de Petite-Terre mais également avec les BTS Tourisme de Kawéni. Le fait que des prestataires aient accepté de participer à cette semaine permet de renforcer la confiance et les liens déjà existants » nous indique Maira Attoumani, directrice de l'office de tourisme



(de g. à d.) Nicolas Chabot et Maxence Gemin, tous deux commandants de navire accueillant régulièrement des stagiaires au sein de la structure Lagon Aventure

concerné et diplômée d'un Master international, Tourism Hospitality & Management. Une semaine riche qui sera également ponctuée par des immersions au sein même des établissements partenaires. Pour ce faire, il suffit juste de s'inscrire car les places sont légitimement limitées pour des raisons d'organisation et de sécurité.

Pour Nicolas Chabot, gérant de la société Lagon Aventure, le but de cette journée n'a absolument pas vocation à être publicitaire ou indirectement intéressée : « Nous sommes heureux d'être ici afin de pouvoir présenter aux jeunes ce métier lié à la mer qui nous passionne. Pouvoir éclaircir et diversifier dans l'inconscient qu'est-ce qu'un commandant de navire. J'ai moi-même fait mes classes ici, à l'école Maritime de Petite-Terre en 2011. En tant que catégorisation de navire de charge, nos missions sont très diversifiées nous permettant ainsi d'amener des groupes en excursions, d'offrir des accès mer à la carte à des gens qui n'ont pas le temps d'y consacrer toute une journée ou bien même de servir de bateau scientifique pour des campagnes océanographiques ». Un univers aquatique extraordinaire qui



Oili Said, passionné de prises de vues, d'images et d'Histoire qu'il transmet à chacune de ses sorties en tant que guide

ne laisse pas indifférente Anita (17 ans) — lycéenne STMG en Petite-Terre — ayant profité de cette matinée sans cours pour venir quérir quelques informations :

« Je suis passionnée par notre culture, notre lagon. Je veux faire découvrir Mayotte par la mer. Je pratique moi-même le kayak et envisage, pourquoi pas, de devenir monitrice de sports-nautiques ou guide, je ne sais pas encore. J'ai un tas de questions ».

La pépite de Mayotte veut booster ses atouts



Pour Rabya Soilihi, il est important de diversifier les offres culinaires de notre territoire

Que de chemin parcouru depuis l'implantation initiale relativement cachée en ce petit algeco qui faisait office de bureau de renseignement du tourisme. La délégation de gestion alliée à l'inauguration officielle, en août 2022 dernier, auront offert un second souffle des plus dynamiques à cet office du tourisme petit-terrien du rond-point du Four-à-Chaux, maximisant ainsi ses visibilité et mise en avant comme en témoigne Rabya Soilihi, salariée depuis 2019 : « À l'image de la société, les choses



Anita, lycéenne en terminale STMG veut transmettre sa passion pour notre lagon

évoluent. Les locaux sont de plus en plus demandeurs d'activités et nous sommes heureuses de constater qu'il y a une diversité existante chez nos touristes.

Notre manière de travailler a également évoluée privilégiant la voie communicative, visuelle et régulière des réseaux sociaux. La puissance attractive réside dans l'union des forces justement; nous sommes là pour faire la promotion des prestataires. C'est un engagement gagnant-gagnant ». Un engagement qui malheureusement, par vision amoindrie et élan solitaire des vieilles habitudes, ne convainc guère l'ensemble de acteurs en question, rendant l'actualisation de bases de données complexe pour cette équipe des 5 drôles de dames du Tourisme qui ne manque pas de ressources et de pertinentes projections pour moderniser tout ça. Pour la directrice, Maira Attoumani, elle qui a évolué dans le tourisme international notamment à l'île Maurice « Mayotte n'a pas besoin de chercher des atouts puisqu'ils sont déjà là »; d'incontestables atouts pour lesquels il est important de proposer une diversification des métiers tendant notamment sur des axes de réflexions à destination des formations locales

de jeunes comme moniteur de voile, maitre-nageur sauveteur ou même encore guide.

« Au final, Mayotte, sa richesse et son histoire ne sont pas très connues mais il existe une grande demande en ce sens », nous confie Oili Said, journaliste reporter d'images de formation et guide singulier, passionné et emblématique depuis 2 ans sur notre île : « Mon rôle en tant que guide, c'est justement de transmettre cette vision et cette passion de l'Histoire. Une sortie en Nature se doit d'être éducative et riche d'enseignements ».

Alors, qu'il soit question de réceptionniste hôtelier, de guide nature verte, d'éducateur moto enduro, de vendeur d'article souvenir, de chef cuisinier, d'hôtesse d'accueil, de moniteur de saut en parachute,

de barmaid ou encore d'encadrement d'excursion de plongée, nombreuses sont les pistes et potentialités sur notre caillou mahorais. N'hésitez pas dans le cadre de vos études en devenir ou bien même d'une réorientation professionnelle, à vous diriger toute cette semaine auprès des différents offices et professionnels du tourisme passionnés qui sauront, à coup sûr, vous orienter dans ce secteur d'activité qui n'est qu'aux prémices de sa plein potentialité.

MLG

**La semaine des métiers du tourisme à Mayotte est une mobilisation commune de l'Agence tourisme & attractivité de Mayotte (AsDTM), de Pôle Emploi, des offices de tourisme intercommunaux ainsi que des acteurs du secteur touristique local.*

Le Journal de Mayotte
<https://lejournaldemayotte.yt>

Edité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0126 Y 92314
I.S.S.N. : 2416-9714

Rédactrice en chef : Anne Perzo-Lafond
Directeur de publication: Bruno Mattéi

Contact commercial :
06.61.51.73.38.
pub@lejournaldemayotte.com



Le tout nouvel office de tourisme de Petite-Terre fêtera ses 1 an en aout prochain

JUSTICE : Tribunal correctionnel : La procédure de CRPC pour traiter plus rapidement les infractions

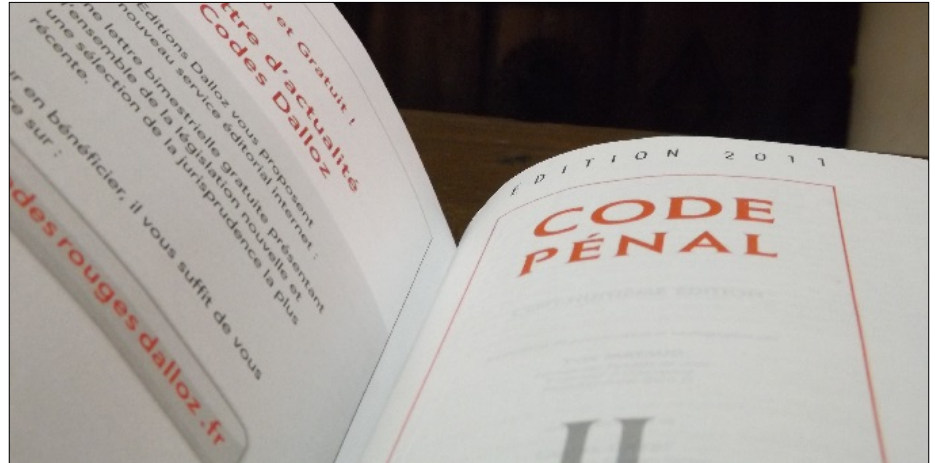
Près d'une trentaine d'affaires étaient programmées hier au tribunal judiciaire de Mamoudzou dans le cadre d'une homologation de CRPC (comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité). Cette procédure simplifiée permet aux prévenus d'être jugés rapidement sans passer par un procès classique.

Mise en place en 2004 en France, la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) ou plaider-coupable est « une procédure qui permet de juger rapidement l'auteur d'une infraction qui reconnaît sa culpabilité. Elle est appliquée pour certains délits à la demande du procureur de la République ou de l'auteur des faits. Le procureur propose une peine, si la peine est acceptée par l'auteur des faits, l'affaire est transmise au juge pour homologation ».

Dans le cadre de cette procédure, la présence d'un avocat est obligatoire lors de l'entretien du prévenu avec le procureur de la République ou son substitut mais également lors de l'audience devant un juge. Aussi, pas mal de temps morts ont marqué la journée de ce lundi au tribunal étant donné qu'il n'y avait qu'un seul avocat de permanence... Maître Konde a ainsi fait pas mal d'allers-retours entre le bureau du procureur et la salle d'audience du tribunal.

Beaucoup de violences sur militaires ou personnes dépositaires de l'autorité publique

Plusieurs prévenus ont ainsi comparu pour des faits de violences commis le 22 février 2022 à l'encontre de militaires à Pamandzi. Il leur était reproché, en plus, d'avoir participé avec arme à un attroupement ainsi qu'à la destruction du bien d'autrui en réunion. C'est le cas d'un jeune homme d'une vingtaine



Le code pénal, la bible des juges au tribunal

d'années, contre lequel le procureur a requis 400 euros d'amende pour ces infractions. « Vous travaillez ? Demande la présidente du tribunal – Non, répond le prévenu. Comment allez-vous faire pour payer l'amende alors ? – Avec les allocations familiales ou bien ma famille m'aidera à payer, murmure le prévenu – Vous comptez chercher du travail ? Poursuit la présidente Julie Vignard – Oui, j'ai pour projet de rejoindre l'armée. J'ai fait des démarches pour rentrer dans la légion. J'ai toujours voulu rentrer dans l'armée », raconte le prévenu.

La présidente très surprise de cette réponse lui explique que son comportement ce jour-là ne correspond pas du tout avec les missions que font les militaires, a fortiori les légionnaires. « Je sais. Je n'ai pas fait exprès. Je ne sais pas ce qui m'a pris. Je ne recommencerai plus », répond le mis en cause. La présidente du tribunal n'a pas omis de lui rappeler qu'il pouvait risquer jusqu'à cinq ans de prison pour les faits qu'il a commis. En plus des 400 euros d'amende, il devra s'acquitter également de 127 euros de frais de procédure.

Usage d'un taser... contre ses collègues

Autre cas, un homme était à la barre pour violence avec un bâton sur un fonctionnaire de police. Les faits se sont déroulés en septembre 2020 dans un restaurant. Le prévenu fortement alcoolisé au moment des faits a eu une altercation avec un policier en civil. « Je pensais que c'était un client du restaurant comme les autres, je ne savais pas qu'il était policier », explique l'individu. Le procureur l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis, avec l'obligation de soins et d'indemniser la victime, ainsi qu'une inscription au casier judiciaire. Après s'être expliqué devant le tribunal, celui-ci a indiqué qu'il avait suivi une formation d'ambulancier. Le fait d'avoir un casier judiciaire compromettrait la possibilité d'exercer ce métier. Après avoir reconsulté son dossier, le procureur, d'une grande clémence, a décidé de ne pas inscrire ces faits dans son casier judiciaire afin qu'il puisse trouver un emploi.

Ce fut au tour ensuite d'un policier de la brigade anti criminalité (bac) de venir à la barre, non pas pour témoigner mais pour rendre compte à la justice. En effet, ce dernier était accusé de violences commises en octobre 2020 sur personne dépositaire de l'autorité publique qui n'était ni plus ni moins qu'un

de ses collègues. Ce dernier aurait fait usage d'un taser (pistolet à impulsion électrique) contre un de ses coéquipiers et de surcroît sans en avoir l'habilitation. « C'est une petite guerre entre collègues madame la présidente. Certains de mes coéquipiers voulaient que je quitte le groupe dans lequel j'étais en poste. Il y avait pas mal de pression, je ne me suis pas laissé faire », explique-t-il. Le procureur lui a proposé deux mois de prison avec sursis, peine que le brigadier a acceptée.

Des conduites sans permis et/ou sous l'empire de l'alcool

Il n'y avait pas que des affaires de violences hier au tribunal, loin s'en faut. Plusieurs prévenus étaient passés dans le bureau du procureur pour défauts de papiers. C'est le cas notamment d'un homme qui a cumulé de nombreuses infractions. Il lui était reproché d'avoir conduit le 29 novembre dernier sans permis, sans assurance, sans immatriculation en règle et sans contrôle technique. Cet individu sans emploi a indiqué au juge qu'il bricolait, s'occupait de chèvres et de vaches et qu'on allait lui prêter de l'argent pour pouvoir payer l'amende de 600 euros requise par le bureau du procureur. Amende à laquelle s'ajoute, comme à l'accoutumée, les 127 euros de frais de procédure. « Vous auriez mieux fait de passer votre permis plutôt que de commettre autant d'infractions ! », lui a sermonné la présidente.

Autre cas d'une personne conduisant sous l'empire de l'alcool qui s'est fait contrôler avec 1,25g/ litre ! « L'alcoolisme est une maladie », indique la présidente du tribunal. Il faut vous faire aider ! ». L'auteure a été condamnée à quatre mois de prison avec sursis probatoire pendant 18 mois, ainsi qu'à une amende de 600 euros et la suspension de son permis de conduire durant 6 mois.

Enfin, un trentenaire comparait également pour conduite sous l'empire de l'alcool, mais ce n'était pas la première fois puisqu'il avait plusieurs condamnations dans son

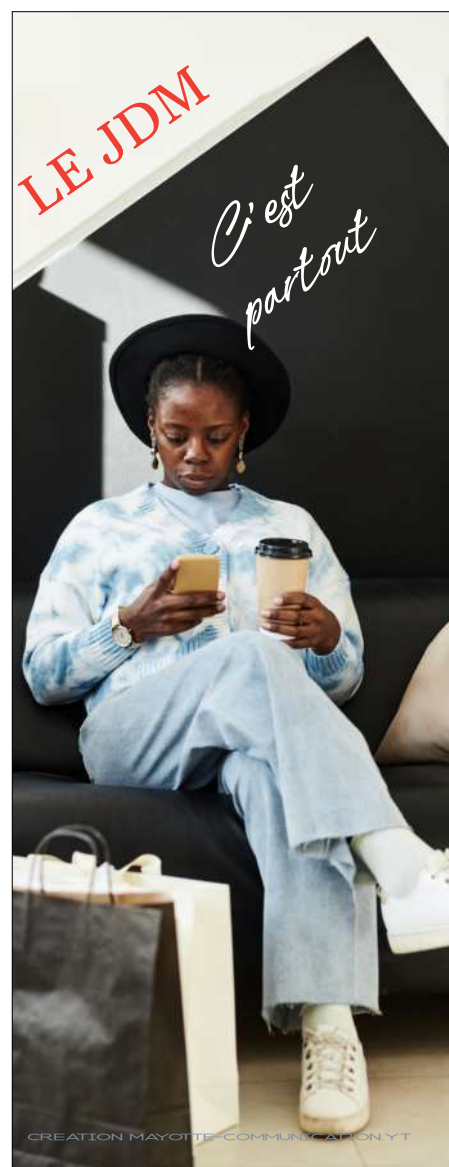


Les victimes ont malheureusement brillé par leur absence

casier judiciaire pour les mêmes faits dont une datant d'avril 2022 où il avait été condamné à 1000 euros d'amende et suspension de son permis. Il faut croire que cela ne lui a pas suffi, puisqu'il a récidivé en novembre dernier en conduisant de nouveau en étant alcoolisé. Le bureau du procureur a requis à son encontre quatre mois de prison avec un sursis probatoire de 24 mois, l'obligation de se soigner et de suivre un stage sur la sécurité routière et la suspension de son permis de conduire pour une durée de six mois supplémentaires. « C'est une mise à l'épreuve par la justice, lui explique la présidente. S'il y a une prochaine fois vous risquez beaucoup plus ».

Le dispositif de la comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) a pour objectifs de simplifier la procédure, de réguler le flux grandissant des contentieux pénaux de « masse », de réduire le nombre de classements sans suite et d'instaurer un dialogue entre l'accusé et le procureur. L'avantage de la CRPC pour les prévenus est bien d'obtenir des peines nettement moins lourdes qu'à l'issue d'un jugement correctionnel.

B.J.



SOCIÉTÉ : Les demandes de mobilité à LADOM peuvent se faire d'un clic

La marche de l'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité vers LADOM 2024 se poursuit. Indispensable notamment après les critiques formulées par le Sénat sur la continuité territoriale. Depuis ce lundi, tous les résidents d'outre-mer ayant un projet de mobilité, peuvent désormais le faire en ligne.

Le 2 mars dernier, LADOM lançait son tout [premier simulateur](#) en ligne permettant aux résidents d'outre-mer intéressés par l'un de ses dispositifs, de vérifier l'éligibilité de leur demande. Et depuis ce 3 avril 2023, tous les résidents d'outre-mer ayant un projet de mobilité, pourront le faire [en ligne](#).

Pour le Directeur général Saïd Ahamada, il s'agit « d'une nouvelle avancée qui s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration et de facilitation de l'accès à l'offre de services de LADOM par les Ultramarins ».

Le service œuvrant en faveur du

maintien de la continuité territoriale depuis les territoires ultramarins, a lancé en octobre dernier une consultation des acteurs locaux des DROM et des COM. Il s'agit d'identifier et de mesurer les écarts entre l'offre sur le territoire hexagonal et son déploiement dans les DROM-COM, pour aboutir sur LADOM 2024.

Cet « écart » [a été pointé du doigt par la Délégation sénatoriale outre-mer](#), au sein d'un rapport évoquant la « discontinuité territoriale Outre-mer ». L'insuffisance de moyens en Outre-mer par rapport à ce qui est mis sur la table en Corse – 16 euros par habitant contre 257 euros pour les seconds – a notamment été mis en avant par la sénatrice Catherine Conconne qui évoquait « un terrain fertile en iniquités ».

L'aide réévaluée, un premier pas

Plusieurs préconisations, 12 au total, avaient été émises, parmi lesquelles, le relèvement du plafond de ressource

pour bénéficier de la continuité territoriale, la multiplication des fréquences de retour au pays, la mise en place d'un tarif résident pour atténuer la saisonnalité des prix des billets d'avion. Une montée en puissance avec un premier pallier de doublement du montant octroyé à LADOM pour atteindre les 100 millions d'euros est demandée dans le rapport, ainsi que mettre LADOM « au service des projets de territoire définis par les collectivités ultramarines ».

Anticipant les conclusions de la délégation sénatoriale, le gouvernement avait déjà annoncé que face à l'augmentation des prix des billets d'avion, l'aide à la continuité territoriale serait [réévaluée](#). Pour Mayotte, elle se monte désormais à 535 euros.

Dorénavant, après avoir testé et vérifié leur éligibilité, les demandeurs pourront déposer et suivre en ligne leur demande de mobilité en temps réel. Jusqu'à présent seuls l'accès aux dispositifs Passeport pour la mobilité des études et Aide à la continuité territoriale (grand public) étaient dématérialisés.

Désormais les dispositifs suivants le seront également : Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle, Déplacement dans le cadre d'une prise de poste, Déplacement dans le cadre d'oraux de concours, Dispositif funéraire, Cadres d'avenir Guadeloupe et Saint-Martin (nouveau dispositif).

D'ici la fin de l'année 2023, tous les dispositifs de LADOM seront ouverts en ligne. Toutefois, les Agences de LADOM continueront à recevoir les publics, notamment ceux n'ayant pu effectuer une demande en ligne ou souhaitant obtenir des informations complémentaires.



L'accueil en agence sera toujours d'actualité

A.P-L.

ÉCONOMIE : Programmation éclectique pour la 5ème édition de Kayamba en mai



Différents styles de musique sur les deux jours

Kayamba s'affiche comme « le festival du mariage des musiques traditionnelles et électroniques ». Pour sa 5e édition, l'équipe organisatrice a choisi de marquer le coup en invitant 15 artistes sur deux jours : des artistes originaires de Mayotte, La Réunion, Maurice, mais aussi du Kenya, de Tanzanie, du Mozambique, de France, d'Italie ou encore de Norvège se succéderont ainsi sur scène.

Le samedi 6 mai 2023 en ouverture de cette édition spéciale, le duo Coudje & Soha pour une ambiance reggae big-chig (grand chigoma), DJ Madys le dimanche 7 mai en tant qu'habitué des soirées afro-électroniques sur l'île, ainsi que le sound system Doujah qui fera office de scène alternative le dimanche également.

Pour la scène régionale, l'improbable duo kényan/norvégien Uganisha qui propose une bande-son traditionnelle est-africaine couplée à une ambiance

expérimentale occidentale club, ou encore la rappeuse Nah Eeto qui fusionne les influences du hip-hop kényan et britannique.

Après son passage en novembre au Pôle culturel de Chirongui, Maya Kamaty revient pour un « seule en scène » cette fois, « pour une démonstration live de son talent entourée de ses instruments et de ses machines ».

La dimension internationale sera donnée par l'italien Bawrut et ses productions techno percussives pour clôturer le samedi soir dans une ambiance électrique, ou encore sur un b2b de 3h à l'allure afro très rythmée entre GREG et Ohjeelo. L'édition promet de finir en beauté en compagnie de la mythique écurie ougandaise Nyege Nyege qui sera représentée ici par Jay Mitta & Kalidida tout droit venus de Tanzanie « pour nous faire danser sur leur singeli jusqu'au bout de ces deux jours exceptionnels ! »

Rendez-vous donc les samedi 6 et dimanche 7 mai pour une nouvelle édition exploratoire des musiques électroniques et traditionnelles au M'haju à Musicale plage à Bandrélé. En attendant vous pouvez d'ores et déjà plonger dans l'ambiance du festival en écoutant la playlist Spotify de cette édition [ici](#).

Retrouvez toutes les informations pratiques sur [l'évènement Facebook](#). Réservation en ligne uniquement en cliquant [ici](#). (Pass 2 jours : 40€/Jour 1 : 20€/Jour 2 : 25€)



Suivez le JDM sur internet

SPORT : Les Maisons sport santé gagnent du terrain

Elles offrent un équilibre entre le sport, la bonne alimentation, avec comme corollaire, une bonne santé. Les Maisons Sport-santé semblent avoir trouvé leur cible à Mayotte, en tout cas l'adhésion de quelques communes.

Elles sont exigeantes par l'accompagnement qu'elles proposent : elles permettent, grâce à l'accompagnement des professionnels de la santé et du sport, de suivre un programme personnalisé dans une pratique d'activité physique et sportive durable.

Le 19 octobre 2021, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Mayotte lançait le projet « Maison Sport Santé », labellisé par les ministères des Sports et de la Santé, et financé par le Conseil Départemental de Mayotte, l'Agence Régionale de Santé, la Fondation de France et la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES).

Un programme ambitieux si l'on considère que des professionnels de santé (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, sage-femmes et autres) orientent leurs patients, qui sont des personnes fragiles atteintes



Une des antenne où le sport intègre le quotidien

d'une maladie chronique, des personnes éloignées de la pratique d'une activité physique ou encore des femmes enceintes ou en post-partum, vers ce dispositif pour un suivi de six mois en alimentation et en activité physique. « Un suivi est assuré par une diététicienne et un éducateur sportif du CROS Mayotte, à raison d'une rencontre par semaine », indique le Comité.

L'objectif des Maisons Sport Santé est de faire évoluer les comportements alimentaires des bénéficiaires et de promouvoir une activité physique régulière.

Dzaoudzi-Labattoir et Sada ont été les premières communes à ouvrir une antenne sur leur territoire, en octobre 2021. Puis ce fut le cas de la commune de Bouéni en janvier 2022, et désormais Bandréle et Mtsamboro.

L'action se décline ainsi sur le territoire:

- Tous les lundis à Bouéni : 9h-12h à la MJC de Bambo Ouest / 13h-15h au CCAS de Bouéni.
- Tous les mardis à Dzaoudzi-Labattoir : 14h-19h au service des sports de l'hôtel de Ville.
- Tous les mercredis à Bandréle : 9h-15h (site à déterminer).
- Tous les jeudis à Sada : 9h-15h à la MJC de Mangajou.
- Tous les vendredis à M'tsamboro : 9h-13h au foyer des jeunes de M'tsamboro.

À terme, le CROS Mayotte espère ouvrir une structure mère de la Maison du Sport Santé, servant de lieu de référence sur le territoire et pour toutes ses antennes.

La population est invitée à se rendre dans l'antenne Maison sport et santé de sa commune pour bénéficier de cet accompagnement gratuit.



La diététique est aussi au menu !

ANNONCES LÉGALES

Le Journal de Mayotte (lejournaldemayotte.yt), édité par la SARL BARA, 1 pointe de Kougou, Le Belvédère, 97600 Kougou, est habilité par l'arrêté préfectoral n°2022-CAB-1531 du 27 décembre 2022 à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 et pour le département de Mayotte.

Selon l'arrêté du 27 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif du caractère pour l'année 2023 est fixé à 0,204 euros hors taxe à Mayotte.

Par dérogation aux dispositions de l'article 1er, les annonces suivantes font l'objet en 2023 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes.

Les tarifs applicables à Mayotte sont :

- Constitution de Société anonyme (SA): 453 euros
- Société par actions simplifiée (SAS): 226 euros
- Constitution de Société par actions simplifiée unipersonnelle (SASU) : 162 euros
- Constitution de Société en nom collectif (SNC): 252 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée (SARL): 168 euros
- Constitution de Société à responsabilité limitée unipersonnelle (dite « entre-prise unipersonnelle à responsabilité limitée », EURL) : 143 euros
- Constitution de Société civile (à l'exception des sociétés civiles à objet immobilier) : 255 euros
- Constitution de Société civile à objet immobilier (dite « société civile immobilière », SCI) : 217 euros
- Acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 175 euros
- Avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales et des sociétés civiles : 125 euros
- Jugements d'ouverture des procédures collectives : 75 euros - Jugements de clôture des procédures collectives : 41 euros
- Changement de nom patronymique : 56 euros

Publication des annonces
légales
annonce-legale@
lejournaldemayotte.com



**Communauté d'Agglomération de
Dembéli-Mamoudzou (976)
Hôtel de Ville de Mamoudzou,
BP 01 - Rue du Commerce
97600 Mamoudzou
AVIS DE MARCHÉ
SERVICES**

Organisme acheteur

Communauté d'Agglomération de Dembéli-Mamoudzou (976), Monsieur le Président Rachadi SAINDOU, Hôtel de Ville de Mamoudzou, BP 01 - Rue du Commerce, 97600 Mamoudzou, FRANCE. Tel : +33 269639100. E-mail : bm.ahmed@cadema.yt.

Adresse(s) internet

Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché

Appel à manifestation d'intérêts pour la gestion et l'organisation du marché mensuel agricole et artisanal d'Hajangoua chaque 3e samedi du mois.

Lieu d'exécution

Marché mensuel agricole et artisanal d'Hajangoua 97660 Dembeni

Lieu de livraison

La Cadema 97600 Mamoudzou

Caractéristiques

Type de procédure :

Procédure adaptée.

Caractéristiques principales :

Missions

Organisation et animation chaque 3e samedi du mois de 8h à 13h d'un événement mettant en avant l'artisanat et les producteurs mahorais. Une diversité d'artisans et de produits sont attendus, ainsi qu'une majorité de produits locaux. L'évènement regroupera des producteurs locaux, artisans, traiteurs, pépiniéristes etc.

- Promotion de la culture mahoraise : animations simples et accessibles basées sur la culture mahoraise

- Gestion, pérennisation et fidélisation d'une base de données d'exposants. La CADEMA pourra soutenir le gestionnaire dans la consolidation d'un réseau d'artisans exposants.

- Faire des retours à la CADEMA :

o A chaque Marché, faire passer une feuille de présence, celle-ci sera communiquée à la CADEMA avec un court bilan de l'évènement ;

o Chaque année, ou dans le cas où la convention durerait moins de 6 mois, à termes de cette dernière, fournir un compte rendu d'exécution de la réalisation des objectifs prévus ;

ANNONCES LÉGALES

Il est à noter qu'en dehors de ces marchés mensuels, le Concessionnaire ne dispose pas de l'exclusivité sur tous les autres marchés (marché de Noël, marchés à thèmes, ...) actuels ou à venir qui peuvent ou pourraient être organisés par la CADEMA,

d. Aspects techniques :

7h00 : Installation des exposants, 9h00 : Ouverture du public, 14h30 : Fermeture du marché. Les heures de réalisation du marché pourront être adaptées après l'accord du Comité de sélection et suivi.

Assurer la propreté et le nettoyage du lieu pendant et après le Marché. Les déchets seront placés dans les 2 bacs à ordures.

Le gestionnaire s'assurera contre les risques de responsabilité civile, d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégât des eaux et contre tout risque locatif et les recours des voisins et des tiers résultants de son activité ou de sa qualité auprès d'une compagnie d'assurance notoirement connue et solvable. L'assurance souscrite devra également générer des dommages et intérêts suffisants. Des variantes seront prises en considération : Non

Division en lots : non

Date limite de réception des candidatures

Vendredi 12 mai 2023 - 12:00

Conditions relatives au marché

Cautionnement et garanties exigés

Toute personne physique et morale peut répondre à cet appel à manifestation d'intérêt au travers d'une structure déclarée (association, entreprise etc.).

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature autre que la langue française Français.

Unité monétaire utilisée : Euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par l'organisme acheteur

Adresses complémentaires

Adresse auprès de laquelle des renseignements

d'ordre administratif peuvent être obtenus :

La Cadema La Cadema , à l'attention de Coline MOLLARET , 97600 Mamoudzou, FRANCE. E-mail : coline.mollaret@cadema.yt.

Date d'envoi du présent avis

03 avril 2023



ANNONCES LEGALES

Le Journal De Mayotte c'est aussi une excellente visibilité pour vos annonces judiciaires et légales

Comment publier votre annonce légale

- 1 - Adresser un mail à l'adresse suivante : annonce-legale@lejournaldemayotte.com
- 2 - Utiliser la page de mise en ligne : <https://lejournaldemayotte.yt/je-publie-mon-annonce-legale/>
- 3 - Votre annonce est traitée dès réception
- 4 - Une attestation de parution ainsi que la facture vous sera adressé dès le lendemain de la parution